

L'Aluette

Magazine municipal

Beauvoir sur Mer



Parvis de l'Hôtel de Ville en fleurs

Numéro 176

Avril - Juin 2025



P. 18 Budget

Présentation du budget communal pour l'année 2025



P. 22 Environnement

Des nichoirs pour préserver la biodiversité locale

SOMMAIRE



VIE DU CONSEIL

P. 3



VIE MUNICIPALE

P. 10



VIE EN DÉVELOPPEMENT

P. 21



VIE ASSOCIATIVE

P. 24



VIE PRATIQUE

P. 29



AGENDA

P. 32



Magazine trimestriel - Tirage : 2850

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Canva,

Ouest France, France Bleu et diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Facebook : @Ville de Beauvoir sur Mer

Le Maire
—
Jean-Yves
BILLON



Chères Belvérites, chers Belvéritins,

L'arrivée du printemps, chaque année, coïncide avec le vote du budget. Lors de sa séance du 27 mars, le Conseil Municipal a voté une augmentation de 3% des taux communaux des taxes sur le foncier bâti, non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette progression représente un produit supplémentaire de 82 000 €. Par ailleurs, le budget a été équilibré avec l'inscription d'un emprunt de 340 000 €, correspondant à la capacité de remboursement de la commune.

Pour 2025, la principale dépense concerne la poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire du Gois et d'extension du restaurant scolaire. L'achèvement de ce dernier ainsi que de la partie des classes élémentaires du groupe scolaire sont prévues cette année. En fonction de l'avancée des travaux, la rénovation de la partie maternelle débutera à l'automne.

La météo clémente de ce début de printemps nous a permis de mener dans les temps la rénovation du centre-bourg pour la phase de réfection des trottoirs et de la chaussée de la Grand Place. Nous allons pouvoir profiter cet été d'un centre-ville sécurisé et apaisé pour les piétons et cyclistes. Place est maintenant laissée aux archéologues de l'INRAP, qui ont une dernière série de sondages à réaliser sur le parking rue des Halles, autour de l'église et sous les stationnements entre les deux cafés du centre. L'aménagement du centre-ville reprendra désormais début 2026 par la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue Charles Gallet et de la rue de la Croix Blanche.

Les travaux d'aménagement du local pour les activités de l'association l'Outil en Main sont désormais achevés. L'association pourra ainsi assurer sa rentrée de septembre dans des locaux adaptés.

Avec l'accompagnement du cabinet d'études AXURBAN, la commune a élaboré un schéma global de mobilité comprenant la modification du sens de circulation de certaines rues du centre-ville. Ce projet sera présenté lors d'une réunion publique le mercredi 4 juin à la salle Sirocco. Je vous invite y participer.

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Conseil Départemental de la Vendée nous a informé de la reprise des études environnementales du contournement de Beauvoir sur Mer, Saint-Gervais et Saint-Urbain.

Concernant le budget Assainissement, la création d'un bassin tampon de 1 450 m³ va être réalisé dans l'emprise clôturée de la station d'épuration. Cet investissement est nécessaire pour la mise en conformité de l'équipement et pour permettre de stocker les surverses avant traitement et rejet dans le milieu naturel, améliorant ainsi la qualité des eaux de la Baie de Bourgneuf.

Les services et l'équipe municipale travaillent activement à la préparation des animations estivales, qui s'annoncent nombreuses et variées. J'aurai plaisir à vous y retrouver, ainsi qu'aux différents galas et manifestations associatives.

Beau printemps à toutes et tous !

Conseil Municipal

Extraits de la séance
du 9 décembre 2024

Absents ayant donné pouvoir : Mme DOUX Fabienne à Mme ROUSSEAU Danièle, M. DENIS Laurent à M. SANCHEZ Michel, Mme BLANCHARD Isabelle à M. DELAPRÉ Stéphane, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal jusqu'à la délibération n°115/24

Absent excusé : M. ANDRÉ Peter jusqu'à la délibération n°115/24

Absents : M. PILLET Jean-François, Mme BILLET Anne jusqu'à la délibération n°109/24

Compétence « Assainissement eaux usées » –
Annulation du transfert à Challans Gois
Communauté au 1^{er} janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°43/2024 en date du 26 mars 2024, elle a approuvé le transfert de la compétence « Assainissement eaux usées » à Challans Gois Communauté au 1^{er} janvier 2025.

Cependant, par suite d'une annonce du Premier Ministre sur son souhait que le transfert de cette compétence ne soit plus obligatoire au 1^{er} janvier 2026, le bureau communautaire de Challans a décidé, en séance du 17 octobre 2024, de ne pas transférer la compétence assainissement collectif des communes vers l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose par conséquent à l'assemblée d'acter par délibération le principe de la conservation au niveau communal de la compétence « Assainissement eaux usées », du budget assainissement et de sa trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acte à l'unanimité le principe de la conservation au 1^{er} janvier 2025 au niveau communal de la compétence « Assainissement eaux usées », du budget assainissement et de sa trésorerie.

Service public de l'assainissement collectif des
eaux usées – Avenant de prolongation au contrat
d'affermage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société SAUR est délégataire depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un contrat de concession pour la gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2024.

La compétence « Assainissement eaux usées » étant conservée au niveau communal au 1^{er} janvier 2025, et afin d'assurer la continuité de ce service public, il convient de conclure avec la société SAUR un avenant de prolongation d'une année au contrat d'affermage, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire précise que l'avenant de prolongation est sans impact sur les tarifs actuels. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avenant au contrat de délégation avec la société SAUR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver l'avenant de prolongation d'une année au contrat d'affermage conclu avec la société SAUR pour la gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Lotissement communal Saint Louis – Cession des
lots n°2, 10 et 13

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de viabilisation de l'ensemble des lots du lotissement communal Saint Louis situé chemin de Saint Louis sont terminés et qu'un arrêté de vente des lots a été pris.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°100/2023 en date du 9 octobre 2023, le prix de vente des lots a été fixé à hauteur de 100 € TTC /m².

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des demandes de réservation de lot ont été reçues pour les lots n°2, 10 et 13 par des personnes primo-accédantes, qui s'engagent à la construction d'une habitation pour résidence principale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de céder à Madame BUGEON Anaïs, domiciliée 38 avenue Biochaud à CHALLANS le lot n°2 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°466, d'une superficie de 358 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 35 800 € TTC.

- Décide à l'unanimité de céder à Monsieur LOCTEAU Sébastien, domicilié 1 rue des Acacias à CHALLANS le lot n°10 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°470, d'une superficie de 334 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 33 400,00 € TTC.

- Décide à l'unanimité de céder à Monsieur MIGNE Tanguy et Madame JOUBERT Anaïs, domiciliés 3 Square des 5 Quarts à Challans le lot n°13 du lotissement communal Saint Louis, cadastré section AS n°479 d'une superficie de 84 m², et AS n°473 d'une superficie de 243 m², soit un total de 327 m² au prix de 100 € TTC/m², soit un montant de 32 700 € TTC.

Chemin de la Rondelière – Acquisition des parcelles constituant le trottoir

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcelles constituant l'emprise du trottoir du chemin de la Rondelière sont la propriété des riverains du chemin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des propriétaires ont donné leur accord pour la cession à l'euro symbolique des parcelles concernées dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AI n°100 pour 52 m², AI n°142 pour 152 m², AI n°284 pour 134 m², AI n°285 pour 8 m² et AI n°286 pour 46 m² constituant l'emprise du trottoir du chemin de la Rondelière.

Lotissement Les Villas Mailen – Acquisition des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°54/2021 en date du 31 mai 2021, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement « Les Villas Mailen » situé avenue des Moulins.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conditions posées dans la convention signée le 07 juin 2021 avec le lotisseur, la SCCV Les Villas Mailen représentée par la SAS AXIOM Promoteur, dont le siège social est situé 1 rue Clément Ader à ORVAULT (44700) sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide de procéder au transfert gratuit dans le patrimoine communal des parcelles cadastrées section AV n°136 pour 385 m², AV n°137 pour 2123 m² et AV n°141 pour 1004 m² constituant les espaces communs du lotissement Les Villas Mailen situé avenue des Moulins.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 4

Lotissement Les Violettes – Acquisition des espaces communs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°13/2024 en date du 12 février 2024, elle a approuvé la convention de transfert à la commune des espaces communs du lotissement « Les Violettes » situé rue de la Roche.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conditions posées dans la convention signée le 16 janvier 2024 avec les lotisseurs, M. et Mme DUPONT Patrick et Marie-Luce, demeurant au 13 B rue des Violettes à BEAUVOIR SUR MER (85230) et M. et Mme BRIAND

Didier et Denise demeurant au 71 rue de la Roche à BEAUVOIR SUR MER (85230) sont aujourd'hui remplies et qu'il convient à présent d'envisager le transfert de ces biens dans le patrimoine communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide de transférer gratuitement dans le patrimoine communal les parcelles cadastrées section AR n°106 pour 422 m², AR n°107 pour 565 m², AR n°128 pour 606 m², AR n°129 pour 559 m² et AR n°130 pour 416 m² constituant l'emprise des espaces communs du lotissement Les Violettes situé rue de la Roche.

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 4

Dérogation 2025 au principe du repos dominical

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des établissements de commerces de détail de la commune, en dérogation à la règle du repos dominical des salariés :

- Le dimanche 25 mai 2025 : fête des mères
- Le dimanche 15 juin 2025 : fête des pères
- Les dimanches 14, 21 et 28 décembre 2025 : fêtes de fin d'année.

Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs. Par suite de la déclaration d'inaptitude d'un agent technique, il convient de créer un poste d'agent technique à 33/35^{ème}.

Par suite de la demande de disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du restaurant scolaire et afin d'assurer le service de restauration scolaire, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 32/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an du 5 janvier 2025 au 4 janvier 2026.

Il convient également de supprimer les emplois vacants suivants : 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 1 adjoint administratif, 3 adjoints techniques

principaux 2^{ème} classe, 1 adjoint technique et 1 agent de maîtrise à 20/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Créer un emploi d'adjoint technique à 33/35^{ème}
- Créer un emploi d'adjoint technique à 32/35^{ème} en contrat à durée déterminée pour une durée d'un an du 5 janvier 2025 au 4 janvier 2026
- Supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Supprimer un emploi d'adjoint administratif
- Supprimer trois emplois d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- Supprimer un emploi d'adjoint technique
- Supprimer un emploi d'agent de maîtrise à 20/35^{ème}

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille MOINARD suite au décès d'Alcide MOINARD
- de la part de PILLET Alain et Hélène et M. et Mme LIMOUX suite au décès de Christian CASTEL
- de la part de la famille COUTON – EGRET suite au décès de René COUTON
- de la part de la famille BESSAU-CROCHET suite au décès d'Henri CROCHET père
- de la part de la famille BESSAU suite au décès d'Henri CROCHET fils

Label Villes et Villages fleuris

M. le Maire informe que le Label 3 fleurs a été renouvelé avec les félicitations du jury.

Inondation du 9 octobre 2024

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Travaux centre-bourg

M. le Maire informe les conseillers que la phase 2 des travaux est en cours de finition. Les murets seront sécurisés pour les fêtes et seront terminés début 2025. Les enrobés sont terminés.

Pauline PINEAU demande, si au niveau de l'Agence AXA, il est normal qu'il y ait un décrochement ? M. le Maire répond que c'est effectivement normal, l'élargissement du trottoir est prévu pour sécuriser la façade. Pauline PINEAU pense que ce trottoir sera régulièrement accroché.

M. le Maire annonce que les travaux sur la Route Départementale commenceront en février 2025. Aussi le préau devant le palais de la presse est prévu pour le printemps.

Déchetterie

M. André BURGAUD indique que la déchetterie a refusé qu'une personne mette des branchages à cause du vent du week-end, ce n'est pas normal.

Circuit poids lourds

M. Pascal BOURDIN souligne que des convois avec des mobil homes empruntent le chemin du Fief Robert.

Bertrand GRONDIN précise que la société LHD a été informée et a fait un courrier de rappel à tous ses chauffeurs pour préciser l'itinéraire.

Spectacle de cirque

M. le Maire informe l'assemblée que les répétitions entre l'EHPAD et le cirque se sont bien passées mais au vu du mauvais temps la représentation du samedi 7 décembre a été annulée, elle sera reportée au printemps 2025.

Tournoi de judo

Alizée POTIER fait part des remerciements du Judo pour l'installation et l'intervention de l'équipe technique lors du Tournoi du Judo.

Illumination de Noël

Danièle ROUSSEAU fait part de l'avis de Fabienne DOUX qui trouve les illuminations de Noël très belles de jour comme de nuit.

Secours populaire

Sandrine POUTHÉ fait part des remerciements du Secours Populaire pour l'installation de la boîte à clefs.

Marché de Noël

Pauline PINEAU s'interroge si un marché de Noël peut être organisé en lien avec Ambreline pour avoir un marché de Noël plus conséquent et plus vivant.

Conseil Municipal

Extraits de la séance du 3 février 2025

Absents ayant donné pouvoir : Mme BRIÉE Sophie à Mme KARPOFF Béatrice, Mme MICHEL Sophie à M. GRONDIN Bertrand, Mme PINEAU Pauline à M. BOURDIN Pascal, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal, Mme BLANCHARD Isabelle à M. DELAPRÉ Stéphane

Absentes excusées : Mme POTIER Alizée, Mme ROUSSEAU Danièle

Absents : M. PILLET Jean-François, Mme BILLET Anne

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du Budget Général, du budget Lotissement Saint Louis et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2025, sur la base du rapport adressé à cet effet aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- Prend acte du débat sur les orientations budgétaires du Budget Général, du Budget Assainissement et du Budget Lotissement Communal St Louis, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2025.

Mise en œuvre du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 sur les comptes 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les entités sous instruction M57 pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025 sur les comptes 2024. Il concernera le budget principal et les budgets annexes soumis aux nomenclatures M4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de mettre en œuvre le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2025 sur les comptes 2024 concernant le budget principal et les budgets annexes soumis aux nomenclatures M4.

Travaux d'assainissement – Création d'un bassin tampon – Autorisation de signer le marché et inscription des crédits au budget primitif assainissement 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration porté par le budget assainissement de la commune de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire précise que les potentiels financeurs de ce projet : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée, ont donné leur accord pour un démarrage anticipé des travaux avant l'obtention des accords de subvention.

Par suite de la consultation des entreprises, le montant des travaux est de 1 113 900 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché de travaux et de prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget primitif assainissement 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration dont le montant est de 1 113 900 € HT.

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif assainissement 2025.

Travaux d'assainissement – Création d'un bassin tampon – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées, la commune de Beauvoir sur Mer envisage la création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration.

Ce bassin tampon permettra de supprimer les déversements du bassin tampon existant dans les lagunes par temps pluvieux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux sont éligibles à l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre du 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030 pour les travaux de création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration.

Solidarité avec la population de Mayotte – Don de 1000 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un cyclone a dévasté l'île de Mayotte le samedi 14 décembre 2024 et propose à l'assemblée d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en attribuant un don d'un montant de 1000 € au fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, en attribuant un don d'un montant de 1000 € au fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».

Projet d'aménagement de logements – rue du Gois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance d'aménager et/ou de construire des logements sur la commune, notamment des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet d'aménagement et/ou de construction de logements sur le secteur de la rue du Gois, notamment sur la parcelle cadastrée section BA n°29 et d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver un projet d'aménagement et/ou de construction de logements sur le secteur de la rue du Gois, notamment sur la parcelle cadastrée section BA n°29 et d'étudier toutes les possibilités offertes à la commune, notamment les projets de cession immobilière, étant précisé que ce dernier fait partie du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain.

Voirie – Dénomination chemin du Pinier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a dénommé les chemins et voies sans noms par une délibération n°14/2024 du 12 février 2024 et qu'un chemin n'a pas été dénommé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de dénommer le chemin qui part de la route de la Rive et sort chemin de la Pierrière de la Roche : chemin du Pinier.

Reprise de concessions funéraires en état d'abandon au cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 23 septembre 2021.

À cette occasion, plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Aussi, pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été entamée par les services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 27 octobre 2021, avec 29 concessions visées. Ce constat a été affiché sur chaque concession concernée, et la liste des concessions a été affichée à la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière. Un procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué le 27 novembre 2024 avec 26 concessions visées. Ce constat a été affiché sur chaque concession concernée, et la liste des concessions a été affichée à la Mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de reprendre les 26 concessions en état d'abandon au cimetière communal suivant la liste annexée à la délibération.

Conseil des Sages – Dérogation aux statuts – Prolongation exceptionnelle du mandat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la durée du mandat des membres du Conseil des Sages est de 3 ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déroger exceptionnellement à l'article 2.1 des statuts du Conseil des Sages de Beauvoir sur Mer, approuvé par délibération n°79/2021 du 21 septembre 2021, afin de prolonger le mandat des conseillers des sages en place actuellement d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026, afin qu'ils puissent mener à bien les projets en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de déroger exceptionnellement à l'article 2.1 des statuts du Conseil des Sages de Beauvoir sur Mer, approuvé par délibération n°79/2021 du 21 septembre 2021, afin de prolonger le mandat des conseillers des sages en place actuellement d'un an, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2026, afin qu'ils puissent mener à bien les projets en cours.

Motion contre l'agrivoltaïsme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agrivoltaïsme est un mode de production d'énergie électrique photovoltaïque qui consiste à placer des panneaux photovoltaïques au-dessus de cultures ou de prairies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Vendée a adopté une résolution contre l'agrivoltaïsme, lors de sa session du 13 décembre dernier.

Les arguments développés par le Conseil Départemental sont les suivants :

- La mise en difficulté des agriculteurs qui seront contraints de concilier le recouvrement de 40% de leurs terres par des installations photovoltaïques avec l'exigence irréaliste de maintenir 90% de leur rendement.
- La précarisation des agriculteurs qui se retrouveront dans l'obligation d'ajuster leurs activités aux contraintes techniques et contractuelles des installations photovoltaïques.
- L'impossibilité pour un agriculteur signant un contrat photovoltaïque aujourd'hui de moderniser et d'adapter ses pratiques jusqu'en 2050.
- La différence considérable de rémunération entre l'agriculteur et le producteur d'énergie, reléguant l'activité agricole au second plan.
- La spéculation sur le foncier agricole.
- L'incapacité à maîtriser le développement anarchique des projets, ainsi que les fractures sociales et territoriales qu'ils vont générer.
- La rétention foncière au détriment de la transmission des terres.
- L'instabilité des projets agrivoltaïques, souvent portés par des sociétés éphémères.
- Le risque de non-démantèlement des installations agrivoltaïques.

- La manipulation des données biologiques et scientifiques utilisées pour justifier ces technologies
- L'incompréhension des populations notamment en lien avec le ZAN.
- La fragilisation, voire l'arrêt, du déploiement de centrales photovoltaïques sur des surfaces artificialisées et bâties.
- La menace d'une double dépendance : énergétique et alimentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- S'oppose à l'unanimité à l'installation de projets agrivoltaïques en Vendée, ce mode de production d'énergie électrique photovoltaïque risquant de déstabiliser notre agriculture et nos territoires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille LAGORD suite au décès de Daniel LAGORD

Lotissement Les Petites Ardoises

M. le Maire informe l'assemblée que les dossiers de permis de construire sont déposés pour la construction des logements au sein de l'opération Les Petites Ardoises située derrière la Mairie.

Gestion des eaux pluviales

M. le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec les deux Associations Syndicales Autorisées pour améliorer les écoulements des eaux pluviales sur la commune.

Conférence RAMSAR

M. le Maire informe qu'une soirée RAMSAR aura lieu à Fresnay-en-Retz intitulée « À la découverte de la biodiversité des marais salés » le 7 février 2025 à 20h.

Travaux SPIE route du Gois

André BURGAUD informe que des travaux ont été réalisés il y a 8 mois par la SPIE sur la route du Gois. Il se demande quand est ce que les branchements seront faits car les câbles non branchés sortent du transformateur et certaines personnes s'amuse à tirer dessus.

Fête du Jeu du 2 février 2025

M. le Maire informe que la fête du jeu a touché environ 480 personnes. Les commissions Bibliothèque - Ludothèque et Animations - Communication se félicitent de la très bonne fréquentation pour sa 9^{ème} édition. Presque 200 personnes venaient pour la première fois. La localisation à la Maison des Associatives « La Rose des vents » a été appréciée car il y a la possibilité d'avoir plusieurs salles distinctes. Cela pourrait être pérennisé sur ce lieu mais cela demande plus de préparation par les agents techniques.

Conseil Municipal

Extraits de la séance du 3 mars 2025

Absents ayant donné pouvoir : Mme FRADET Annabelle à Mme BRIÉE Sophie, Mme BODIN Françoise à Mme MICHEL Sophie, Mme PINEAU Pauline à M. BOURDIN Pascal, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal

Absents excusés : Mme ANCELIN Brigitte, M. DELAPRÉ Stéphane

Absents : M. PILLET Jean-François, Mme BLANCHARD Isabelle, Mme BILLET Anne

Travaux d'assainissement – Création d'un bassin tampon – Demande de subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au schéma directeur d'assainissement des eaux usées, la commune de Beauvoir sur Mer envisage la création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration.

Ce bassin tampon permettra de supprimer les déversements du bassin tampon existant dans les lagunes par temps pluvieux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces travaux sont éligibles à l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la campagne DETR et DSIL 2025 au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver le programme et le plan de financement des travaux de création d'un bassin tampon supplémentaire sur le site de la station d'épuration pour un montant de 1 113 900 € HT.
- Décide de solliciter auprès de l'État la subvention au titre de la campagne DETR et DSIL 2025 à hauteur de 50 % du montant des travaux au titre de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Comité régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les professionnels conchylicoles, via le Comité régional de la Conchyliculture, déploient un suivi expérimental de l'indicateur OXYVIR pour gérer le risque norovirus dans leurs coquillages, afin d'anticiper les pics de norovirus et les fermetures sanitaires des zones.

Cette expérimentation consiste à analyser 45 huîtres par semaine, durant 25 semaines par saison sur plusieurs points de suivi proches de points des réseaux microbiologiques, pour un montant estimé à 66 816 € HT.

Le CRC des Pays de la Loire sollicite la commune de Beauvoir sur Mer pour l'attribution d'une subvention permettant de financer cette expérimentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'attribuer au Comité régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le déploiement du suivi expérimental de l'indicateur OXYVIR.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille BESSEAU suite au décès de Claire BESSEAU
- de la part de la famille GAUTIER suite au décès de Joseph GAUTIER
- de la part de la famille GAUTIER-PIFFETEAU suite au décès de Jeanne GAUTIER
- de la part de la famille BELINGARD suite au décès de Jean-Pierre BELINGARD

Travaux en centre-ville

M. le Maire annonce les nouveaux travaux du centre-bourg prévus du 3 mars au 18 avril 2025.

Une interdiction de la circulation aux poids lourds en centre-ville et une circulation par alternat pour les véhicules légers est mise en place.

M. le Maire précise que les cars ont exceptionnellement le choix de prendre la rue du 8 Mai et 11 Novembre en contre sens.

Piscine

M. le Maire informe les conseillers qu'il doute sur une ouverture de la piscine au public le 1^{er} avril mais ce serait peut-être le 5 avril.

État civil

jusqu'au 31 mars 2025

Naissances

- Le 28/11/2024 : Mady DAVID d'Arnaud DAVID et Marion LANCELOT
 Le 9/11/2024 : Milo MASSELOT BERTHÉLEMÉ de Fabien MASSELOT et Céline BERTHÉLEMÉ
 Le 28/01/2025 : Judith DIAZONGO NZANGBA MINIÈRE de Joseph DIAZONGO NZANGBA et Ingrid MINIÈRE
 Le 5/02/2025 : Jade BOLTEAU de Sarah BOLTEAU
 Le 25/02/2025 : Abriel LIZEUL BURGAUD de Pierre LIZEUL et Fanny BURGAUD

Décès

- | | | |
|--|---|---|
| Le 09/01/2025 : Anne MAURICE, 96 ans | Le 06/02/2025 : Daniel CROCHET, 74 ans | Le 12/03/2025 : Yveline MACÉ épouse TOUSSAINT, 69 ans |
| Le 13/01/2025 : Rosine GUALANDRIS veuve CARMAGNOLA, 96 ans | Le 07/02/2025 : Myriam GAUTREAU, 60 ans | Le 15/03/2025 : Claude DARDENNE, 71 ans |
| Le 15/01/2025 : Albert PIEDNOIR, 72 ans | Le 21/02/2025 : Robert RECULEAU, 87 ans | Le 16/03/2025 : Jeannine LAIDIN veuve THUÉ, 95 ans |
| Le 20/01/2025 : Jeanne BRISARD veuve GAUTIER, 92 ans | Le 21/02/2025 : Bernard MOINET, 83 ans | Le 21/03/2025 : Gaëtane LAMBOUR veuve LEROY, 93 ans |
| Le 21/01/2025 : Joseph GAUTIER, 81 ans | Le 22/02/2025 : Agnès GUERLET veuve LAUTREY, 89 ans | Le 21/03/2025 : Roger GIRAUDET, 87 ans |
| Le 26/01/2025 : Georges AUBERT, 86 ans | Le 26/02/2025 : Suzanne DOUSSET veuve THIBAUD, 77 ans | Le 24/03/2025 : Marcel ROBARD, 93 ans |
| Le 01/02/2025 : Monique SIGNOLES, 67 ans | Le 28/02/2025 : Louise BARRETEAU veuve BAUD, 95 ans | Le 26/03/2025 : Lucienne LEMAINÉ, 99 ans |
| Le 04/02/2025 : Nicole MÉROP veuve FÉLIX, 84 ans | Le 09/03/2025 : Jeannine POTIER veuve BOLTEAU, 89 ans | Le 29/03/2025 : Micheline DEVILLIERS épouse GAZIN, 90 ans |

Urbanisme

jusqu'au 31 mars 2025



Déclarations préalables

Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.

21/01 - BERTRAND Bruno
29 chemin de Saint Louis
Abri de jardin

21/01 - ARTUS Daniel
17 chemin de Saint Louis
Serre

13/03 - GAUDY Alain et Chantal
50 rue du Chêne Vert
Véranda

25/02 - DEBARNOT Jean-Pierre
1 chemin de la Commanderie
Véranda et pergola



Permis de construire

08/01 - GUERIN Vincent
1 impasse des Pierres de Lune
Garage

11/02 - FERGEAU Bernard et Josiane
6 impasse de la Frégate
Extension pour création véranda, chambre et garage

11/03 - ALLAIS Jacques et Véronique
1 impasse d'Ampennum
Maison

20/01 - SOCHARD Pauline
6 rue Christian Thibaud
Maison

10/03 - JARNO Georges et VOLA Chan Yanne
2 chemin de Saint Louis
Maison

18/03 - MIGNE Tanguy et JOUBERT Anaïs
8 rue Christian Thibaud
Maison

27/01 - ANDRE Sébastien
4 rue Christian Thibaud
Maison

11/03 - GABRIEL Thierry
30 rue des Peupliers
Garage

27/03 - DUMAND Eric
2 rue du Sableau
Transformation d'un entrepôt en habitation et extension

Du nouveau chez les commerçants belvérons

LVS Énergie : des locaux modernes pour un service toujours plus performant

Installée depuis novembre 2024 dans de nouveaux locaux au 8 rue du Clos Saint-Antoine, la société **LVS Énergie**, dirigée par **Jérôme RUAULT**, poursuit son développement.

Ce déménagement dans une zone d'activités en pleine expansion permet à l'entreprise de **bénéficier d'espaces plus vastes et fonctionnels**, incluant un showroom mieux agencé pour présenter ses solutions en énergies renouvelables.

Une expertise reconnue

Créée sous le nom de **Littoral Vendée Solaire** par Joël HARDOUIN, l'entreprise a été reprise en 2018 par Jérôme RUAULT, électricien fort de 25 ans d'expérience.

Aujourd'hui, LVS Énergie emploie huit salariés à temps plein qui interviennent dans un rayon de 40 km autour de Beauvoir sur Mer. L'ouverture d'une antenne à Aizenay en 2023 a permis d'étendre encore son champ d'action.

Contact :

8 rue du Clos Saint-Antoine

contact@lvs-energie.fr

www.lvs-energie.fr

02 51 68 10 69 - 02 44 40 89 02

Retrouvez-les sur Facebook : @LVS Energie

Des services complets pour les particuliers et les entreprises

LVS Énergie propose des prestations variées dans les domaines suivants :

- **Plomberie, chauffage et zinguerie** : installation en neuf et rénovation, réfection de salles de bains, ramonage de cheminées et inserts.
- **Électricité générale** : installation électrique en neuf et rénovation, domotique.
- **Énergies renouvelables** : chauffage solaire, installation de panneaux photovoltaïques avec accompagnement pour les démarches administratives et les demandes d'aides et subventions.

L'entreprise se distingue par sa capacité à accompagner ses clients de l'étude technique jusqu'à la mise en service, en assurant un suivi complet des projets.



Jérôme RUAULT devant ses nouveaux locaux.

Jessica Buric, une aide à domicile au service des habitants de Beauvoir sur Mer

Ancienne aide-soignante, **Jessica BURIC** met son expérience au service des habitants de Beauvoir sur Mer et des communes environnantes.

Désormais indépendante, elle propose divers services d'aide à domicile tels que :

- Aide au ménage et organisation domestique
- Courses et accompagnement
- Assistance administrative et informatique
- Soins de confort et de bien-être
- Transport aux rendez-vous médicaux

Fort de son parcours en milieu hospitalier, **Jessica propose un accompagnement personnalisé** pour les personnes en difficulté motrice, psychique ou temporairement diminuées.

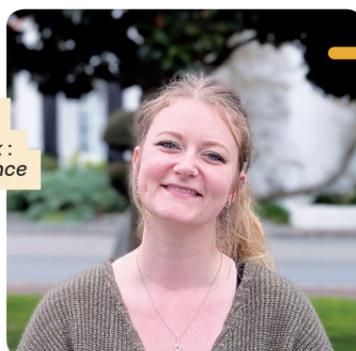
Elle intervient dans tout le Pays du Gois (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais, Saint-Urbain) et est disponible du lundi au samedi matin. Paiement par CESU accepté.

Contact :

07 80 36 36 91

j.leonard198@gmail.com

Retrouvez-les sur Facebook : @Jessica Chez vous assistance



Jessica BURIC.

Le Bio Feu de Joie : un fournil traditionnel au cœur des marais

À mi-chemin entre La Barre-de-Monts et Beauvoir sur Mer, le fournil Le Bio Feu de Joie perpétue l'art du pain à l'ancienne. Créé par **Kevin SIMON** et **Laurène DAUBE**, ce projet repose sur des méthodes artisanales et respectueuses de l'environnement.

Un pain authentique et naturel

Au Bio Feu de Joie, tous les pains sont réalisés à la main, avec un minimum de mécanisation. **Les ingrédients utilisés sont exclusivement issus de l'agriculture biologique**, avec des farines anciennes et qualitatives provenant de France. La fermentation se fait au levain naturel, et chaque cuisson est effectuée sur four à bois, garantissant des pains savoureux et nutritifs.

Un ancrage local fort

Les pains du Bio Feu de Joie sont disponibles quatre jours par semaine aux Halles de Challans et sur le marché de Barbâtre. Ils fournissent également plusieurs supérettes bio de la région.



Un projet en évolution

Après trois ans en micro-entreprise, Kevin et Laurène ont structuré leur activité en SARL. Ils poursuivent leur développement avec la même passion et le même souci de qualité, en valorisant un mode de production durable et authentique.

Contact :

lebiofeudejoie@gmail.com

Retrouvez-les sur Facebook : @Le Bio Feu de Joie

Garage LDO : une nouvelle adresse pour l'entretien et la réparation automobile

Installé dans la zone du Clos Saint-Antoine depuis le 3 février 2025, **Garage LDO** est un nouveau centre de réparation automobile dirigé par **Lionel** et **Dominique OUAZZA**.



Lionel et Dominique OUAZZA devant leur garage.

Un garagiste expérimenté

Fort d'une expérience de près de plus de 17 ans dans la mécanique, Lionel OUAZZA met son savoir-faire au service des particuliers et des professionnels.

Titulaire d'un CAP en réparation automobile, Lionel a exercé dans plusieurs garages, comme mécanicien et responsable, notamment sur l'île de Noirmoutier et à La Barre-de-Monts.

Des services variés

Aujourd'hui, le garage propose un service complet d'entretien et de réparation pour toutes marques, avec des tarifs compétitifs :

- Réparation et entretien pour toutes marques
- Recherche de pannes, y compris sur véhicules hybrides et électriques
- Prêt de véhicule ou accompagnement du client

Un garage en évolution

Depuis le mois de mars, un technicien spécialisé en pneumatiques et entretien rapide a rejoint l'équipe.

À terme, Garage LDO prévoit de développer plusieurs services :

- Vente de véhicules d'occasion
- un service dédié aux utilitaires et camping-cars

Le samedi 17 mai, venez découvrir et rejoindre l'équipe de Garage LDO pour un moment de convivialité lors de leur inauguration !

Contact :

1 rue du Clos Saint-Antoine

www.garageldo.fr | garageldo.85@gmail.com

02 28 10 18 81 - 06 01 28 05 97

Retrouvez-les sur Facebook : @Garage LDO

De nouvelles actions sur la commune

Installation de caméras de vidéosurveillance

La commune de Beauvoir sur Mer dispose de dispositifs de vidéoprotection au Port du Bec et en entrée d'agglomération route de Nantes.

Ces caméras ont un effet dissuasif à la commission de vandalisme et d'incivilité sur ces sites sensibles que sont la zone ostréicole et l'entrée de la déchetterie. Elles ont également un rôle répressif car elles ont permis aux services de gendarmerie de résoudre bon nombre d'infractions.

La commune dispose des autorisations préfectorales nécessaires pour développer son parc de caméras de vidéosurveillance. Ainsi, **ce sont 2 nouvelles caméras qui ont été positionnées en centre-ville**, au niveau de la halte-vélos récemment aménagée.



Caméras installées au niveau de la halte-vélos.

Mise en place d'espaces sans tabac

La commission citoyenne développe des actions pour la préservation du patrimoine et la protection de l'environnement. À ce titre, elle a proposé au conseil municipal la conclusion d'une **convention avec la Ligue contre le cancer pour la mise en place de labels « Espace sans tabac »** sur différents sites de la commune.



Les sites répertoriés sont : l'entrée du centre médical, l'entrée de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » (partie clôturée), les deux entrées de l'ASSOLI, les deux entrées de l'école publique, les deux entrées de l'école privée et l'entrée de la salle omnisports (partie clôturée).

Par arrêté du Maire, il sera interdit de fumer dans ces lieux, **supprimant ainsi la gêne occasionnée par la fumée de cigarettes dans ces endroits fréquentés**, notamment par des enfants.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des mégots jetés au sol, la commission citoyenne organise chaque année des opérations de ramassage de mégots, qui impressionnent toujours quant à la quantité de mégots collectés.

La commune s'est également associée à l'action initiée par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf « La mer commence ici » par l'apposition de plaques aux abords des grilles d'eaux pluviales sensibilisant les passants que tout déchet jeté dans l'avaloir finira sa course en mer.

La commission citoyenne poursuit ses actions par un conventionnement à venir avec l'association ALCOME, pour la mise en place de cendriers de rue et d'éteignoirs de cigarettes dans les lieux fréquentés.

Mot de la minorité

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur de la commune, l'opposition dispose d'un espace d'expression dans le bulletin municipal.

Les élus de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer, aucun contenu ne figure dans cet espace réservé.

Ça s'est passé...

Conférence-débat : l'intérêt du jeu pour l'enfant – 28 janvier

La Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » a organisé, le mardi 28 janvier, une conférence-débat gratuite à la Salle Sirocco.

Animée par deux psychomotriciennes, Hélène MORIT FRADIN et Guylaine DIXNEUF, **cet événement avait pour objectif d'explorer l'importance du jeu dans le développement de l'enfant.**



De nombreuses personnes sont venues écouter les conseils et retours d'expérience des deux psychomotriciennes.

Ouverte à tous (parents, grands-parents, professionnels et membres d'associations...), cette rencontre a permis aux deux intervenantes de partager leur expertise sur l'accompagnement des enfants par le jeu.

Elles ont notamment souligné son rôle essentiel dans le développement affectif, social, cognitif et moteur des plus jeunes.

À l'issue de la conférence, un temps d'échange avec le public a été proposé, favorisant une réflexion collective sur la place du jeu dans l'épanouissement des enfants.

Fête du Jeu – 2 février

Succès au rendez-vous pour la 9^e édition de la Fête du Jeu, qui s'est tenue le dimanche 2 février à la Maison des Associations.

Dans ce lieu inédit pour l'événement, **plus de 470 amateurs de jeux de société, tous âges confondus, se sont retrouvés pour profiter de cette animation conviviale** organisée par la Municipalité, en partenariat avec la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », la boutique Trop Fastoche ainsi que les services Petite Enfance de Challans Gois Communauté.

En plus d'un large choix de jeux de société et de jeux en bois en accès libre, de nombreuses animations ont rythmé la journée : lectures de contes, atelier de motricité pour les enfants, atelier de bricolage parents-enfants, parties de laser game, espace zen, tombola, jeux surdimensionnés et un tournoi de « Dekal ».

Nous vous donnons rendez-vous, le 1^{er} février 2026, pour fêter ensemble la 10^e édition de cet événement ludique, qui promet encore de belles surprises et animations !



De nombreux jeux, sous toutes ses formes, étaient au programme de cette journée.



À venir...

Opération « Je nettoie ma campagne... et ma ville » - 17 mai

Dans le cadre des actions menées par la Commission citoyenne, la Municipalité de Beauvoir sur Mer organise une nouvelle opération de nettoyage pour préserver la qualité de notre cadre de vie.

Cette initiative se déroulera à la fois dans la campagne belvédère et en centre-ville, de 9h à 12h. La participation est libre en fonction des disponibilités de chacun.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Pensez à vous munir d'une paire de gants.

Nous comptons sur votre mobilisation pour faire de cette matinée un moment utile et convivial au service de notre environnement !



Balade fleurie - samedi 31 mai

Curieux d'en savoir plus sur la gestion des espaces verts et naturels de la commune ? La Commission citoyenne vous invite à une sortie nature printanière, l'occasion idéale pour explorer la richesse florale et paysagère de notre territoire.

Au fil d'un parcours de 4 km, Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts, partagera son expertise et sa passion pour l'horticulture. Il vous livrera de précieux conseils pour entretenir votre jardin : choix des plantations, arrosage, bonnes pratiques...

Une balade enrichissante à ne pas manquer !

Informations pratiques :

Distance : 4 km / Durée de la visite : environ 2h30
Rendez-vous à 8h30 à la Mairie
Gratuit, sur inscription au 02 51 68 70 32

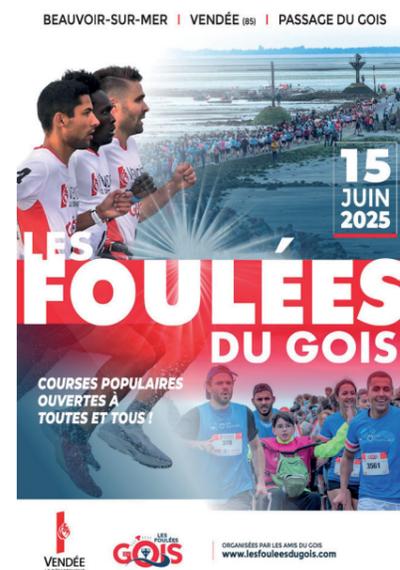


Foulées du Gois - dimanche 15 juin

Organisé depuis plus de 30 ans par « Les Amis du Gois », cet incontournable événement sportif belvérois sera organisé le dimanche 15 juin 2025.

Cette course mythique rassemblera de nombreux sportifs, petits et grands, venus se mesurer aux célèbres pavés du Passage du Gois. Comme chaque année, les meilleurs coureurs s'élanceront à marée montante et descendante, ajoutant un défi spectaculaire à la compétition.

Venez nombreux participer ou encourager les athlètes dans cette course hors du commun !



Fête de la Musique - samedi 21 juin

Pour célébrer la Fête de la Musique, la Municipalité vous donne rendez-vous sous les Halles, dès 18h30, pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et du partage.

Au programme : des groupes locaux dynamiques et entraînants qui vous feront vibrer tout au long de la soirée ! Venez profiter d'un moment festif et chaleureux, en famille ou entre amis.

Une buvette et un point restauration seront à votre disposition sur place.

Retrouvez toutes les informations à venir sur le site Internet www.mairie-beauvoirsurmer.fr ainsi que sur la page Facebook "Ville de Beauvoir sur Mer".



Goûter à la Musique - mercredi 18 juin

Comme le veut désormais la tradition à Beauvoir sur Mer, les enfants auront droit à leur propre Fête de la Musique avec l'animation « Goûter à la Musique ».

Au programme : des instruments aux sonorités variées, des rythmes entraînants qui donnent envie de danser, sauter et se trémousser, et surtout un moment festif à partager entre jeunes mélomanes !

Pour clôturer cet après-midi en musique, un goûter sera offert aux enfants.

Cette animation sera proposée dans le cadre verdoyant du Parc du Cornoir. En cas de météo défavorable, un repli sera proposé sous les Halles.

Retrouvez toutes les informations à venir sur le site Internet www.mairie-beauvoirsurmer.fr ainsi que sur la page Facebook "Ville de Beauvoir sur Mer".



À noter vos animations de l'été

MAR. 1^{ER} JUILLET
Théâtre « Autoroute du Sud »
Salle omnisports - 20h30

LUN. 14 JUILLET
Fête du 14 juillet
Complexe sportif - 21h > 1h

MAR. 15, 22, 29 JUILLET & 5 AOÛT
Soirées jeux
Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » - 19h30 > 21h30

MER. 16, 23, 30 JUILLET & 6 AOÛT
Concerts de l'été
Église St Philbert - 21h

JEU. 17, 24 JUILLET & 7, 21 AOÛT
Autrefois Challans
Centre-ville de Challans - Dès 10h30

VEN. 18, 25 JUILLET & 1^{ER}, 8 AOÛT
Ateliers des P'tits curieux
Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » - 10h > 11h

DIM. 20 JUILLET ET 24 AOÛT
Sorties en vélo
Parking de la Petite Gare - 9h30

VEN. 15 AOÛT
Concours de peinture
Mairie et Ardoise Verte. - Dès 8h30

VEN. 15 AOÛT
Bal du 15 août
Sous les Halles - 20h > 1h

Budget 2025 : maîtrise des dépenses et poursuite des travaux

L'année 2024 s'est clôturée avec un résultat positif (hors reports) de 1 032 384,73 € pour la section de fonctionnement.

Ce résultat montre la bonne maîtrise des dépenses et recettes de la commune et permet de transférer un autofinancement satisfaisant à la section d'investissement.

Et cette capacité d'autofinancement est importante, car le budget 2025 doit assurer la poursuite des travaux

d'équipement importants lancés en 2024, à savoir la rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois, la réhabilitation d'un bâtiment associatif pour l'association l'Outil en Main ou encore la poursuite des travaux d'aménagement du centre-bourg.



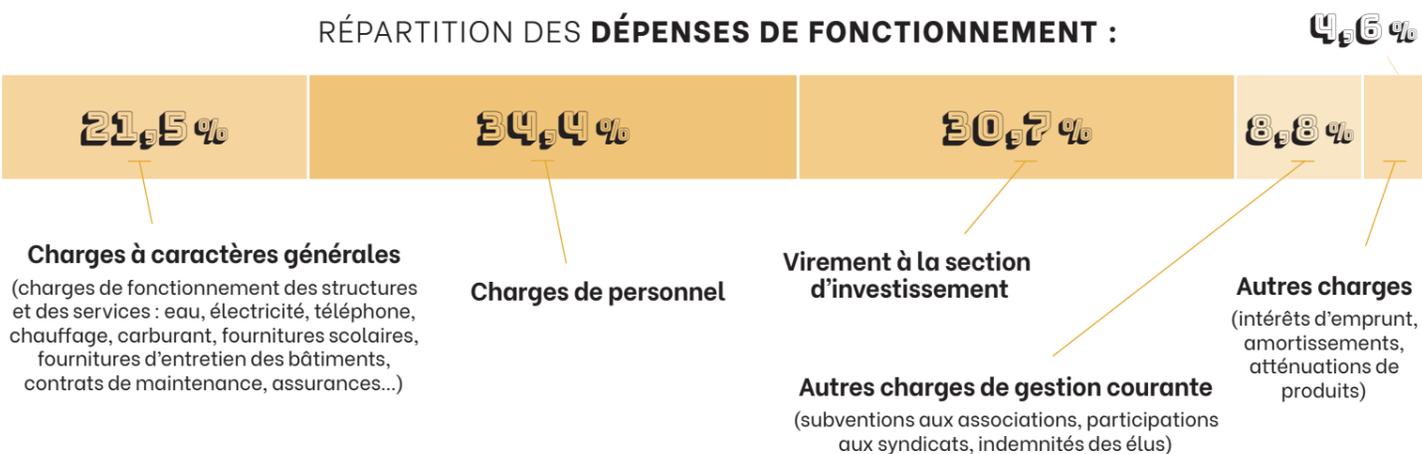
Budget fonctionnement 2025

6,96 M€

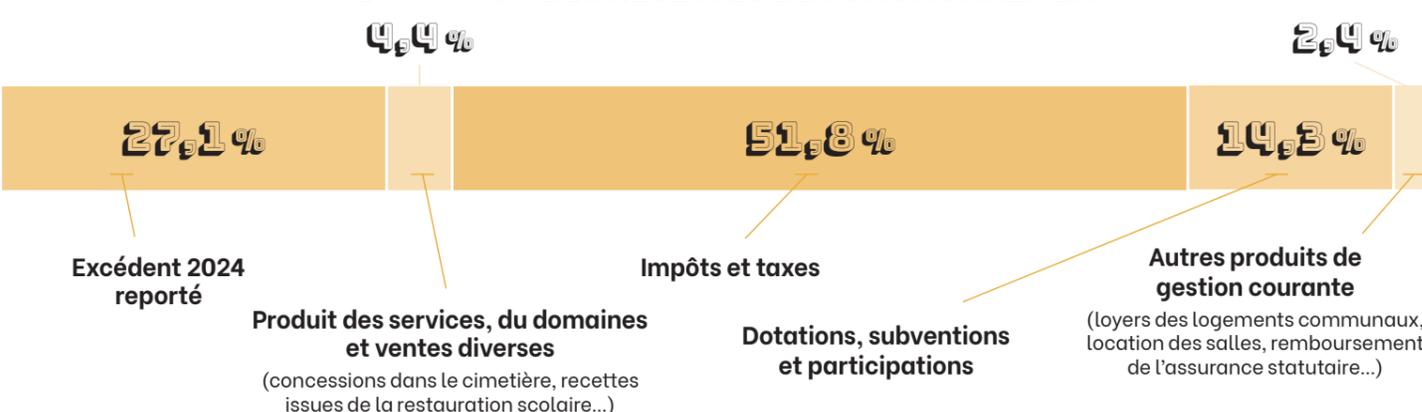
FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal a voté un budget 2024 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 6 964 759 €.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



Budget investissement 2025

5,8 M€

INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget communal 2025 s'équilibre à hauteur de 5 768 874 €, et prévoit les principaux projets suivants :

- La poursuite des travaux d'extension du restaurant scolaire et de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois.

Ces travaux ont débuté en juillet 2024 par l'extension du restaurant scolaire, ils se dérouleront sur 3 exercices.

Pour 2025, 2 684 430 € sont inscrits en dépenses pour cette opération.

- La réalisation de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement du centre-bourg, pour 559 468 €.

Cette phase concerne la réfection des trottoirs, bordures et chaussée de la Grand Place, et l'installation des mobiliers restants (préau, portes-vélo).

- L'effacement des réseaux électriques du carrefour entre le chemin de la Chèvre et le chemin de St Louis pour 33 000 €, et la réfection de l'éclairage au Port du Bec pour 17 800 €

- L'aménagement de l'espace extérieur de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » pour 60 000 €.

- La restauration du retable de la Chapelle de la Vierge de l'église St Philbert pour 30 000 € et la reprise des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la nef centrale à partir de 2026.

- L'aménagement de la voirie de la rue des Jacobins.

- La régénération des cours de tennis extérieurs.

- La réfection des allées au Parc du Cornoir et la réinstallation d'un parcours sportif et de terrains de pétanque.

- L'acquisition d'un tracteur-broyeur pour les services techniques.

- La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Ce programme important d'investissement sera financé par l'autofinancement (excédent de fonctionnement), par des subventions sollicitées auprès de l'État, de la Région, du Département, et par un emprunt de 344 000 €.



FISCALITÉ 2025

Au-regard de l'importance des projets en cours et à venir, et de la nécessité de conserver une capacité financière pour mener l'action publique, le Conseil Municipal a voté pour 2025 une augmentation de 3% des taux d'imposition pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Comment fonctionne un budget communal ?

Un budget communal est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement structuré comme ceci :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DÉPENSES	RECETTES	RECETTES	DÉPENSES
Charges à caractères générales, de personnel...	Impôts locaux	Emprunts	Construction d'équipements culturels, sportifs...
	Dotation de l'État (DGF)	Subventions : État, Département, Région...	Entretien de la voirie et des bâtiments
	Produits des domaines, ventes diverses	Recettes propres : Remboursement de TVA	Remboursement du capital des emprunts
Intérêts des emprunts		Épargne disponible	

Mouvement du personnel

Un nouvel agent titulaire au service de la commune

Après un an au sein de la municipalité en CDD, **Mickaël LEZZI** a été titularisé le 29 mars 2025, marquant ainsi son engagement à long terme pour la commune.

Avant d'intégrer le secteur public, Mickaël a acquis une expérience variée dans de nombreux domaines. Ces expériences, menées dans des entreprises en Nord-Ouest Vendée, lui ont permis de **développer une grande polyvalence et une solide capacité d'adaptation.**

Au sein de la municipalité, Mickaël intervient principalement sur **la propreté et l'entretien des espaces publics**, veillant à offrir aux habitants un cadre agréable et soigné. Il **apporte également son soutien aux équipes de la Voirie et des Espaces Verts.**

Ce qu'il apprécie particulièrement dans son travail ? La diversité des tâches, la proximité avec la population et les échanges avec les habitants. « Être au contact de personnes sympathiques, avenantes et agréables » est, selon lui, un véritable atout de son quotidien professionnel.

Aujourd'hui, Mickaël LEZZI se dit ravi d'être pleinement intégré à l'équipe municipale. Il met son énergie et son dynamisme au service de la ville, avec la satisfaction d'apporter une contribution concrète à la qualité de vie des belvérisins.



Mickaël LEZZI.

Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »

De nombreuses animations à venir sur le thème du polar

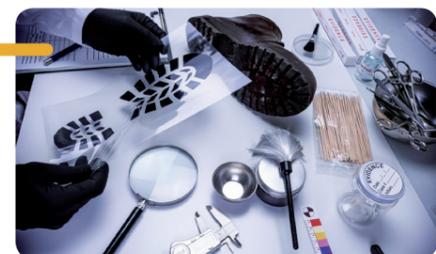
Jusqu'au 7 juin, la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » accueillera l'exposition « **Autopsie d'un polar** ». Cette exposition, mise à disposition par la Direction des Bibliothèques de Vendée, plonge le visiteur dans une enquête interactive et ludique. Muni d'une tablette, à vous d'arpenter les lieux de l'intrigue, découvrir les indices, interroger les témoins pour trouver le coupable.

À l'occasion de cette exposition, « Le 3 » proposera plusieurs animations sur le thème du polar :

Vendredi 25 avril à 19h30

Enquête de déduction type Cluedo : Entrez dans la peau d'un expert criminel et tentez de démasquer le coupable du vol de l'étoile d'Hoël ! Au programme : interrogatoire, recherches d'empreintes, fouilles, reconstitution d'indices.

À partir de 7 ans - Sur inscription
Gratuit - Durée : 2h



Vendredi 16 mai à 19h30

Heure du conte « Enquêtes et Mystères » : plongez dans nos histoires mystérieuses et explorez le monde des détectives en herbe.

À partir de 4 ans - Gratuit - Sur réservation



Samedi 17 mai à 15h

Rencontre avec Jean-Christophe PORTES : ancien journaliste, l'auteur se consacre uniquement à l'écriture depuis 2017.

Jean-Christophe PORTES nous dévoilera sa nouvelle série historique qui se déroule pendant la Seconde Guerre mondiale, l'occasion de découvrir son approche originale du genre historique et de l'espionnage.

Cette rencontre permettra également d'évoquer la sortie du 8^{ème} volet de la série Les enquêtes de Victor Dauterive : « La conspiration des royalistes », se déroulant en Vendée.

Accès libre - Gratuit - Durée 1h30

Renseignements : 02 72 75 01 16

Fin des travaux d'aménagement du local pour l'association L'Outil en Main

Démarrés en juin 2024, les travaux d'aménagement du local situé 27 rue du Puits Pineau pour les activités de l'association L'Outil en Main s'achèvent.

Il est désormais constitué de 17 boxes qui permettront aux enfants de s'initier aux différents savoirs tels que la mécanique, la cuisine, la menuiserie, la coiffure...

Après quelques aménagements intérieurs qui seront réalisés par les membres de l'association L'Outil en Main, ce nouveau local associatif pourra être effectif pour la rentrée associative de septembre 2025.

Ces travaux, d'un montant de 304 890 € ont été financés à 50 % par une subvention d'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).



Sondages archéologiques en centre-ville : suite et fin

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de sondages archéologiques préalables à la réalisation des travaux.

Certains sondages ont déjà été réalisés, sur le parking devant l'Hôtel du Marché, et sur le parvis devant la pharmacie.

Une nouvelle série de sondages archéologiques est en cours de réalisation par les équipes de l'INRAP, depuis le 3 avril 2025 en quatre endroits : Sous les stationnements entre les établissements Bar le Central et Café des Sports, sous les stationnements situés Place du Grand Four, sous les stationnements situés le long de l'église rue des Halles, et sous le chevet arrière de l'église Grand Rue.

Chaque sondage devrait être réalisé sur une semaine. Il s'agit de sondages permettant d'identifier les vestiges existants, leurs natures et leurs profondeurs, pour éventuellement adapter les aménagements prévus afin de ne pas les détériorer.

Carte des sondages archéologiques prévus



Des nichoirs pour préserver la biodiversité locale

Depuis une dizaine d'années, la commune de Beauvoir sur Mer s'engage activement pour préserver la biodiversité locale. Parmi les initiatives phares de la municipalité : l'installation de nichoirs à oiseaux dans différents espaces verts de la ville.

Des nichoirs pour accueillir la faune locale

À ce jour, 36 nichoirs ont été installés sur le territoire communal :

- 10 nichoirs au cimetière
- 6 nichoirs sur la place des 3 Alexandre
- 4 nichoirs au parc des Jacobins
- 15 nichoirs dans le parc du Cornoir
- 1 nichoir dans le jardin de l'Ardoise Verte

Ces installations ont été largement utilisées par les espèces locales, preuve de leur efficacité. Face à ce succès, la Municipalité envisage d'en ajouter prochainement, notamment au centre-ville et au sein du groupe scolaire Le Gois.



Nichoir installé dans le parc du Cornoir.

Pourquoi installer des nichoirs en ville ?

Dans un environnement urbain de plus en plus aménagé, les espaces de nidification naturels se font rares pour les oiseaux.

Ces nichoirs constituent donc un refuge essentiel pour des espèces comme les rouges-queues, rouges-gorges, mésanges, moineaux, étourneaux, sittelles, hirondelles ou encore les chauves-souris.

Les oiseaux jouent un rôle important dans la régulation des insectes nuisibles. Une famille de mésanges, par exemple, peut consommer en une année jusqu'à 70 000 chenilles et 20 millions d'insectes. Leur présence est donc précieuse pour préserver l'équilibre écologique.

Par ailleurs, certains arbres de la ville sont taillés en têtard pour offrir des refuges naturels supplémentaires à la faune locale.

Une démarche éco-responsable globale

Si les nichoirs offrent des habitats précieux, ils ne remplacent pas la nécessité de préserver une végétation diversifiée en ville. Les haies, les arbres et les espaces verts restent des lieux indispensables de nidification et de nourrissage pour la faune locale.

La municipalité de Beauvoir sur Mer continue d'œuvrer pour un équilibre entre urbanisation et préservation de la biodiversité.

Le saviez-vous :

Des équipements durables et adaptés

La majorité des nichoirs installés sont fabriqués à partir de béton de bois, un matériau innovant composé d'eau, de bois broyé et d'un liant minéral tel que l'argile, garantissant leur durabilité face aux intempéries.

Nichoirs à hirondelles : une démarche propre et durable

Des nichoirs spécifiques à hirondelles ont été placés sous les halles alimentaires.

Leur particularité ? Ils sont équipés de dispositifs permettant de récolter les déjections des oiseaux, assurant ainsi la propreté du centre-ville.

Installer un nichoir chez soi : quelques conseils

- **Période d'installation** : entre octobre et janvier, pour permettre aux oiseaux de s'habituer avant la saison de nidification.
- **Orientation** : dirigez le trou d'envol vers le sud-est, à l'abri des vents dominants.
- **Entretien** : nettoyez le nichoir en début d'automne pour éviter les parasites et favoriser une nouvelle installation l'année suivante.
- **Attention** : n'y mettez pas de nourriture, les oiseaux doivent conserver leur instinct naturel de recherche de nourriture.

En bref et en images

Installation d'un écran de projection à la Salle de l'Ardoise Verte



Poursuite des travaux du centre-bourg



Installation d'un écran de projection à la Salle Sirocco



Entretien des chemins communaux



Poursuite des travaux au Groupe scolaire Le Gois



Installation d'une nouvelle structure de jeux à l'Assoli



Océane Twirling

Comme chaque année, la saison sportive 2024-2025 a débuté au club de L'Océane Twirling par les compétitions individuelles.

Après que certains twirlers se soient démarqués lors des premières compétitions, d'autres n'ont pas démerités.

Lors du Départemental individuel : 33 individuels représentaient le club de L'Océane Twirling, toutes âgées de 6 ans à 20 ans avec de bons résultats :

1 ^{ère} place	Emmie GEIGER Jade BURGAUD	POUSSINE PROMOTION MINIME HONNEUR
2 ^{ème} place	Lilou PERRAUDEAU Cassandra PAGEZIE Enora RENAULT	JUNIOR PROMOTION CADETTE PROMOTION CADETTE EXCELLENCE
3 ^{ème} place	Fleur GUICHETEAU Lola THELLIER Lisa BOUCOT	POUSSINE PROMOTION CADETTE PROMOTION JUNIOR EXCELLENCE SUP
4 ^{ème} place	Théa GROIZARD Jade GUICHETEAU Amandine TOURETTE Maëlyne GEOFFROY Chloé THELLIER Romane BOUCOT	POUSSINE PROMOTION BENJAMINE PROMOTION SENIOR PROMOTION CADETTE HONNEUR JUNIOR 1 EXCELLENCE SENIOR EXCELLENCE SUP

Lors de cette compétition, parmi les twirlers des catégories promotions, 9 ont décroché leurs sélections pour la coupe nationale le week-end des 22 et 23 mars à Marck (Pas-de-Calais).



Archers du Pays du Gois

La saison en salle se termine et bientôt nous reprendrons nos entraînements en extérieur sur des distances de tir bien plus longues. En

effet, si en salle nous pouvons tirer jusqu'à 20 mètres, à l'extérieur, nous pourrions pousser jusqu'à 60 ou 70 mètres. Pour des raisons de sécurité nous nous limitons à la distance de 50 mètres, ce qui demande déjà pas mal de précision.

Avant ce grand plaisir, revenons sur la saison salle, après notre assemblée générale, notre « Tir de la Saint Sébastien » (photo du bas) s'est tenu le 19 janvier et a réuni 25 de nos courageux archers tous prêts à affronter le froid hivernal. Sans challenge, ce tir permet de se réunir entre membre du club pour

Lors du dernier en date soit le Régional individuel qui avait lieu les 8 et 9 février à Sablé-sur-Sarthe, nous avons pu constater de belles prestations, des bonnes notes et de bons résultats, comme suit :

- Jade BURGAUD : 6^{ème} (minime honneur)
- Emma BAILLET : 7^{ème} (minime honneur)
- Lisa BOUCOT : 3^{ème} (junior excellence supérieur)
- Enora RENAULT : 4^{ème} (cadette excellence)
- Romane BOUCOT : 5^{ème} (senior excellence supérieur)

En équipe, les twirlers défendront les couleurs du club aux dates suivantes :

- National Avenir individuel : 5 et 6 avril à Celles-sur-Belle (79)
- National Junior et Senior : 26 et 27 avril à Challans (85)
- Départemental équipes et duos : 8 mai à La Roche-sur-Yon (85)
- Régional équipes et duos : 17 et 18 mai à Saint-Nazaire (44)
- National équipes et duos : 28 et 29 juin à Vannes (56)

Pour la première année, le club s'est essayé à l'organisation d'un concours de belote, le 2 mars dernier. Il a rencontré un franc succès. Cet événement sera réitéré en 2026. Merci à tous les partenaires et bénévoles qui ont permis son bon déroulement.

Enfin pour clôture, deux dates incontournables à retenir : **Gala annuel les 4-5 juillet 2025**

Renseignements : 06 48 17 32 48 (Sandrine HUCHET)

un moment convivial. Chocolat chaud et vin chaud viennent réchauffer les corps après l'effort.

Le 8 février, nous avons organisé un « Concours jeunes » destiné aux nouveaux archers de l'année et surtout aux plus jeunes (photo du haut). Comme l'année dernière, le club des Sables d'Olonne a répondu présent avec une petite dizaine de ses archers ainsi que le club de Barbâtre. Une bonne ambiance des bons résultats et des jeunes archers ravis de ce bon moment.

Au mois de juin, nous fêterons la fin de saison le 22 (lendemain de la Fête de la Musique). « Tir du Roy » et repas sur l'herbe avec en toile de fond notre trentième anniversaire. Il faudra dès lors penser aux animations de l'été car de nouveau, nous serons présents tous les mardis après-midi à La Barre-de-Monts pour des séances « découverte » (réservations auprès de l'office de tourisme de Fromentine).

A.P.E.E.P. (Association des Parents d'Élèves de l'École Publique)

- L'APEEP cherche des bénévoles pour la kermesse de l'école publique du Gois ! -

La kermesse annuelle de l'école publique du Gois approche à grands pas ! Prévu le **dimanche 29 juin au Complexe sportif**, cet événement festif est un moment fort pour les enfants et les familles.

Pour assurer le succès de cette journée, l'APEEP lance un appel aux bénévoles. Que vous soyez parent d'élève ou simplement désireux de contribuer à la réussite de cet événement, votre aide est précieuse :

- Installation des stands la veille de l'événement
- Tenue des stands, gestion des caisses et de la cuisine le jour J
- Recherche de dons de lots pour les jeux et tombolas (via vos réseaux professionnels ou personnels)

Toute aide est la bienvenue pour que cette kermesse soit un moment de partage et de convivialité pour tous.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter l'APEEP au 06 87 68 36 68 (Céline BERTHELEME), à l'adresse suivante : apeepbeauvoirsurmer@gmail.com ou via la page Facebook @APEEP DU GOIS



Culture Loisirs

Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

Créé en 2016 par le chef et musicien Sylvain NINNONET, l'Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer (OHB) est un ensemble composé de 22 musiciens amateurs de tout âge qui aiment à se retrouver pour partager ensemble et au public ce langage universel qu'est la musique.

Un printemps musical bien rythmé

Le printemps 2025 de l'OHB est déjà bien rempli avec au programme sa participation à plusieurs cérémonies commémoratives : le 12 avril à Saint-Urbain, le 8 mai à St Gervais ou Barbâtre et le 10 mai à La Guérinière. Est également prévue une aubade pour l'EHPAD de la Guérinière le 26 avril, avec l'objectif d'aller faire « guincher » les anciens sur des chansons d'époque.

L'OHB aura le plaisir d'accueillir l'Harmonie de l'Île d'Yeu le weekend du 17 et 18 mai. Nous organiserons ensemble un concert exceptionnel dans l'église St Philbert de Beauvoir sur Mer le samedi 17 mai à 21h, et une aubade en centre-ville le dimanche 18 mai matin. Réservez vos dates dans vos agendas !

L'OHB participera également, comme chaque année maintenant, à la Fête de la Musique, sous les Halles, le samedi 21 juin. Venez nombreux nous écouter !

Contact :

ohbsm85@gmail.com

Président : Olivier ROGER - 06 48 27 18 24
Dir. musical : Sylvain NINNONET - 06 19 19 24 46

28 juin : 2^{ème} édition de la grande soirée musicale

Suite au succès du concert annuel organisé conjointement par l'OHB et l'école de musique en juin 2024, l'OHB et l'école de musique ont décidé de renouveler cette grande soirée musicale, qui se tiendra cette année le samedi 28 juin 2025 à la Salle omnisports de Beauvoir sur Mer. Nous vous y attendons nombreux !

Les accordéonistes du Gois font leur show

L'ensemble d'accordéons « Les accordéonistes du Gois » rattaché à l'École de Musique de Beauvoir sur Mer composé d'une quinzaine d'accordéonistes amateurs, sous la baguette de Philippe NIAY, a été invité sur le plateau télévisé de l'émission « 1, 2, 3 musette ». La diffusion des émissions est prévue à partir du mois de juin, sur les chaînes de la TNT. Ce moment sympathique sera suivi d'autres projets portés par Philippe NIAY, qui ne manque pas d'idées pour promouvoir l'accordéon et ses musiciens.



Prestation lors de la dernière Fête de la Musique, sous les halles.

E&E photographie

- Exposition photographique : invitation à la découverte -

Les 12 et 13 juillet 2025, la Salle de l'Ardoise Verte de Beauvoir sur Mer accueillera une exposition photographique exceptionnelle, organisée par l'association « E&E PHOTOGRAPHIE », sur le thème : MATIÈRE et TEXTURE.

Cet événement, libre d'accès, se déroulera de 10h à 17h et sera l'occasion pour les visiteurs de découvrir des clichés saisissants, reflétant la sensibilité artistique et la vision unique du photographe belvérien Éric MARCQ.

Les œuvres exposées capturent la beauté et les subtilités du monde qui nous entoure, offrant une perspective riche en émotion et en profondeur. Ne manquez pas cette opportunité de plonger dans l'univers visuel de l'un des photographes les plus inspirants de notre région.

Venez nombreux pour apprécier et célébrer l'art de la photographie dans une atmosphère conviviale et chaleureuse.



Bouquet Salaïe

Le groupe folklorique de Beauvoir sur Mer, créé en 1978, continue une activité intense depuis plus de 45 ans. Notre but est de transmettre et de perpétuer les coutumes du marais nord vendéen.

Nous sommes actuellement 30 adhérents, danseurs avec 3 ou 4 accordéonistes. Nous avons la chance d'avoir cinq adolescents dont nous sommes très fiers et qui prennent un réel plaisir à faire connaître les danses de nos anciens : Maraichine, Gr-danses polka, mazurka, scottich, rond de l'Île d'Yeu et beaucoup d'autres.

Notre actualité ce sont d'abord les noces maraichines qui, pour la disponibilité de la salle, auront lieu cette année le dimanche 19 octobre et le dimanche 26 octobre. Deux dates vous sont proposées pour répondre à un maximum de demandes sur réservations.

Nos animations se déroulent du printemps à l'automne et nous nous adaptons à toutes les demandes. Le groupe se produira à l'école de voile de Fromentine le 25 mai, à la fête des Bénévoles de Beauvoir sur Mer le 27 juillet, à Autrefois Challans fin juillet, etc. Nous animons aussi les fêtes de famille et les mariages.

Les répétitions ont lieu chaque vendredi à la Maison des Associations, 61 chemin de la Chèvre, à 20h30. Si vous aimez la danse, nous recrutons ! N'hésitez pas à vous renseigner ou à venir nous voir le vendredi, que vous soyez maraichins ou non, nous vous accueilleront dans une ambiance familiale et chaleureuse et nous assurons l'apprentissage.



Membres du groupe folklorique Le Bouquet Salaïe.

Contact :

Anne-Marie LEROY (présidente)

amjc.leroy@free.fr
07 70 57 26 45 ou 06 76 45 62 76

— Enfance - Jeunesse - Famille —

A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural)

- Un service d'aide de proximité -

Un service adapté

L'ADMR aide les personnes que ce soit de façon quotidienne, hebdomadaire, mensuelle. Nous nous adaptons aux besoins de chacun.

Notre équipe est composée de professionnelles formées, qui participe au maintien à domicile, garantie le lien social, et favorise un échange avec la famille.

Notre périmètre nous permet d'intervenir tout au long du parcours de vie et d'accompagner tous les publics (personnes en situation de handicap, personnes âgées, familles, actifs que ce soit le matin, le soir, en journée).

Plus de 130 personnes ont pu bénéficier des services de l'ADMR en 2024 sur la commune de Beauvoir sur Mer.

Nos interventions permettent :

- **De l'aide à la personne** : aide au lever et au coucher, aide à la toilette/douche, habillage/déshabillage, petit déjeuner, repas, courses,
- **Du confort** : entretien du logement,
- **Du répit** : temps de répit.

Une permanence physique pour vous accueillir en proximité

Notre bureau de Beauvoir sur Mer (rue des Écoles, en face de la Mairie, à côté de la Police municipale) vous accueille pour toutes demandes ou questions : le matin de 8h30 à 12h30, tous les mardis et jeudis de chaque semaine.

Vous pourrez y rencontrer Claudie notre assistante sur ce secteur.

Nous restons joignables par téléphone tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h au 02 22 06 89 50.

Le bénévolat

Nous recherchons des bénévoles pour notre service d'aide à domicile. S'investir à son rythme, une force de notre réseau.

Le lien social vous attire, vous avez envie d'offrir un peu de votre temps. N'hésitez pas à nous contacter, un bénévole prendra contact avec vous pour échanger.

OSEZ LE BÉNÉVOLAT !



Contact :

2 rue des Écoles

Tél. : 02 22 06 89 50

La Médaille Militaire

Bonjour à toutes et tous,

Si vous êtes anciens militaires ou autres, et que vous avez l'esprit patriotique, venez nous rejoindre.

Dans l'année, nous réalisons 4 événements, soit 1 par trimestre. Nous participons aux commémorations, et autres festivités auxquelles nous sommes invités.

Pour tout renseignement, merci de prendre attache avec le président au 06 84 05 66 98.

Le Combat de Lulu

L'association a tenu son assemblée générale le dimanche 16 mars à la Maison des Associations de Beauvoir sur Mer. 70 personnes étaient présentes.

Le Président **Emmanuel GRONDIN** a présenté le rapport moral.

La trésorière **Marina VIGIER** a présenté le bilan financier de l'année 2024 et fait un récapitulatif des dons depuis 2015, qui s'élèvent à plus de 130 000€.

La secrétaire **Mélina REY** a présenté les actions et animations pour l'année 2025 :

- la braderie de Challans aura lieu le samedi 17 mai. Le nettoyage des livres et jouets aura lieu le mercredi 14 mai, au restaurant Le Danube de Challans.
- le Combat de Lulu sera mobilisé le week-end du 28-29 juin pour le Triathlon de Saint-Jean-de-Monts.
- la Marche du Port du Bec se déroulera le dimanche 14 septembre, sur le site habituel du port.

- le vendredi 3 octobre, l'association sera en soutien pour le Grand concours de Pétanque à Bourgneuf-en-Retz.

- le samedi 25 octobre, le Combat de Lulu célèbrera ses 10 ans d'existence par un concert à la Salle Conserverie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

- le vendredi 7 novembre, les amis du Combat de Lulu, Anne et Cyril, vous invitent à un apéro after-work à Chauché.

Ce sera une année bien remplie qui nécessitera la présence de tous pour aider à l'organisation de ces différents événements pour permettre de récolter un maximum de dons. Ceux-ci viendront en aide aux deux laboratoires de recherche partenaires du Combat de Lulu afin de continuer la recherche contre le sarcome.

Merci à tous pour votre participation.

Pour info

Subvention – La Préfecture de Vendée vous informe

Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) a vocation à soutenir le développement de la vie associative, en apportant une contribution financière aux associations, sous conditions.

Il permet ainsi de financer la formation des bénévoles, le fonctionnement associatif ou le soutien à des projets.

Pour en savoir plus : www.ac-nantes.fr/le-fdva-2-en-vendee-126294



Avis aux associations

Vous souhaitez diffuser un article ou annoncer vos manifestations dans le prochain bulletin ?

Pour cela, merci de les envoyer par mail à l'adresse suivante :

communication@mairie-beauvoirsurmer.fr

avant le 02/06/2025

Prochaine parution de l'Aluette : Juillet 2025

ASSPB 85 : une aide précieuse pour les sinistrés de la sécheresse en Vendée

L'Association des Sinistrés de la Sécheresse des Propriétés Bâties de Vendée (ASSPB 85) agit pour conseiller et soutenir les propriétaires dans leurs démarches individuelles de reconnaissance et de prise en charge des dégâts causés par les sécheresses.

Face à des procédures complexes et souvent longues, elle joue un rôle essentiel pour guider les sinistrés et leur donner les clés d'un parcours qui peut s'avérer un véritable combat administratif.

Un phénomène naturel aux lourdes conséquences

Le **Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)** est un phénomène géologique amplifié par les sécheresses successives. Il provoque des mouvements du sol qui fragilisent les fondations des habitations, entraînant l'apparition de fissures et d'autres désordres structurels.

Ces dommages concernent particulièrement les constructions de plus de 10 ans, qui peuvent être indemnisées sous certaines conditions via l'assurance catastrophe naturelle.

L'ASSPB 85 accompagne les propriétaires touchés dans les différentes étapes de la procédure :

- Déclaration en Mairie d'un sinistre sécheresse dès l'apparition des premières fissures. L'obtention de la reconnaissance en catastrophe naturelle est indispensable pour faire jouer l'assurance habitation.
- Conseils et soutien pour constituer un dossier solide auprès des assurances et des experts.



Un long chemin vers l'indemnisation

Même après la reconnaissance de catastrophe naturelle, la procédure d'indemnisation reste longue et incertaine :

- La durée moyenne d'instruction des dossiers s'étend sur 2 à 8 ans, souvent 5 à 6 ans.
- Le coût des réparations peut varier de 5 000 € à plus de 300 000 €.

Avant toute démarche, il est recommandé de solliciter un expert indépendant (expert d'assuré, géotechnicien...) pour évaluer les dégâts et leur origine.

Cette précaution permet d'avoir une expertise objective face aux assureurs et de mieux anticiper l'ampleur des travaux à réaliser.

Un réseau d'entraide et d'expertise

Depuis sa création en 2017, l'ASSPB 85 a acquis une représentativité auprès des collectivités locales et des pouvoirs publics. Grâce à son action, elle bénéficie d'informations précieuses qu'elle retransmet à ses adhérents.

L'association organise aussi des réunions publiques pour informer les nouveaux sinistrés et partager l'expérience acquise lors des précédentes sécheresses.

L'ASSPB 85 rappelle également que :

- Les constructions de moins de 10 ans relèvent de la garantie décennale et non de l'indemnisation catastrophe naturelle.
- Certaines préventions (drainage, renforcement des fondations, végétalisation adaptée) peuvent limiter les risques, bien que les solutions restent limitées face aux évolutions climatiques.

En s'unissant au sein de l'association, **les sinistrés trouvent un soutien essentiel pour affronter une situation souvent éprouvante** et obtenir, à terme, la reconnaissance et la réparation de leurs préjudices.

Contact :

assbp85@gmail.com

Campus À 2 Pas : ouverture du campus connecté en septembre 2025

Challans Gois Communauté, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, dévoile le lancement du « Campus À 2 Pas », un espace novateur dédié à la formation supérieure à distance à Challans.

Ce projet ambitieux vise à offrir aux étudiants, salariés et demandeurs d'emploi une alternative flexible pour poursuivre leurs études supérieures, tout en s'adaptant à leurs contraintes personnelles et professionnelles. Cette initiative marque une première sur le territoire et répond à un véritable besoin local.

La formation diplômante de votre choix

Ce campus connecté est un espace dédié pour poursuivre des études supérieures dispensées à distance depuis une université, une école, un organisme de formation, etc.

Grâce à l'enseignement à distance et des conditions de travail sur mesure, mettez toutes les chances de votre côté pour réussir vos études **en obtenant le même diplôme qu'en formation présentielle.**

Un nouveau lieu de formation à taille humaine, sur-mesure et équipé

- Espace de 200 m² intégré à son environnement
- Effectif limité
- Accompagnement personnalisé par un coordinateur tuteur
- Intégré à la vie culturelle et sportive locale
- Équipé d'un plateau informatique avec Internet haut débit
- Bureaux individuels
- Dispositif de visioconférence
- Espace de convivialité

Les formations

- BTS, Licences, Licences pro, Bachelors...
- Masters, MBA, diplômes d'ingénieur...
- Préparations aux concours
- Titres professionnels
- MOOCs

Modes d'apprentissage

- Formation en continu
- En alternance
- En apprentissage

Les avantages d'un tel dispositif

Le diplôme de votre choix : nouveau bachelier, étudiant ou actif en reconversion, le campus met l'enseignement supérieur à la portée de tous.

Une vie étudiante à moindre coût : avec ce campus, pas de changement de domiciliation et on vous prête un ordinateur portable ! Le campus est gratuit, seuls les frais de formation sont dûs.

Un accompagnement expert et personnalisé avec notre coordonnateur tuteur : conseils méthodologiques, organisationnels, réponses à vos questions sur votre scolarité et votre vie étudiante.

Un emploi du temps souple qui permet d'adapter vos horaires à vos autres obligations : jobs d'étudiant, emploi en alternance, contraintes familiales, sport...

Mise en lien avec les acteurs économiques du territoire (entreprises, associations de dirigeants...) grâce au soutien du service Économie de Challans Gois.

À qui s'adresse le campus à deux pas ?

Le campus à deux pas accueille toute personne inscrite dans une formation à distance :

- Jeune bachelier(ère) pour un premier cycle ou étudiant pour un second cycle
- Adulte en reprise d'études ou en reconversion professionnelle
- Salarié(e) en formation continue
- Sportif(ve) de haut niveau
- Apprenti(e)

Modalités et conditions :

- Le campus est gratuit
- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- 12 heures minimum de présence sont obligatoires par semaine, étalées suivant vos besoins

Mon Bilan Prévention : présentation du dispositif

Mon bilan prévention est un dispositif entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie pour faire le point sur ses habitudes de vie.

Au regard du poids croissant des maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, cancers...), favoriser la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé est une priorité pour augmenter notre qualité de vie.

Objectif

Dans cette perspective, l'objectif du dispositif « Mon Bilan Prévention » est d'**initier une démarche de sensibilisation et de prévention individualisée** pour permettre à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé.

Pour qui ?

Les bilans prévention concernent toutes les personnes à des âges clés de la vie, c'est-à-dire entre :

- 18 et 25 ans
- 45 et 50 ans
- 60 et 65 ans
- 70 et 75 ans

Ces bilans prévention sont **pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie** (un seul bilan par tranche d'âge pourra être réalisé).

Comment ?

Ces bilans peuvent être réalisés par plusieurs professionnels de santé volontaires (médecins, infirmiers, pharmaciens, sage-femmes).

Il s'agit d'un **entretien de 30 à 45 minutes** permettant de faire le point sur les habitudes de vie, d'identifier certains facteurs de risque, d'aborder les dépistages et les rappels de vaccins, de définir un plan personnalisé de prévention.

Pour prendre rendez-vous, allez sur le site :

www.monbilanprevention.sante.gouv.fr

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



l'Assurance Maladie Santé publique France

Le saviez-vous ?

Assurances communales santé et dépendance

La commune se mobilise pour proposer aux belvédérins des assurances communales, santé et dépendance.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre votre interlocutrice de proximité, Lydie DAVID, par téléphone au 06 14 05 75 25 ou par e-mail à l'adresse suivante : lydie.david.am@axa.fr

MAI

JEUDI 8 MAI

Cérémonie commémorative

>>> Monument aux morts

-

VENDEDI 16 MAI

Heure du conte (thème : enquêtes)

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisé par « Le 3 »

-

SAMEDI 17 MAI

Opération « Je nettoie ma campagne... et ma ville »

>>> Accueil permanent sous les Halles - 9h > 12h

Organisée par la Municipalité

-

SAMEDI 17 MAI

Rencontre d'auteur

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisée par « Le 3 »

-

DIMANCHE 18 MAI

Vide-grenier

>>> Complexe sportif

Organisé par le Tennis Club

-

SAMEDI 24 MAI

Ramassage de déchets

>>> Port du Bec - 9h > 12h

Organisé par le Don du Sang

-

SAMEDI 24 MAI

Portes ouvertes

>>> L'Outil en Main

Organisées par L'Outil en Main

-

SAMEDI 31 MAI

Balade fleurie

>>> Rendez-vous en Mairie - 8h30

Organisée par la Municipalité

-

SAMEDI 31 MAI

Élection Miss 15/17 Vendée 2025

>>> Salle omnisports

Organisée par O' Cœur de la Mode

JUIN

MERCREDI 4 JUIN

Réunion publique

« Schéma global de mobilité »

>>> Salle Sirocco - 19h

Organisée par la Municipalité

DIMANCHE 8 JUIN

Vide-grenier

>>> Port du Bec

Organisé par le Don du Sang

-

VEN. 13 ET SAM. 14 JUIN

Gala de danse

>>> Salle omnisports

Organisé par l'ASCB

-

DIMANCHE 15 JUIN

Foulées du Gois

>>> Passage du Gois

Organisées par Les Amis du Gois

-

MERCREDI 18 JUIN

Cérémonie commémorative

>>> Monument aux morts

-

MERCREDI 18 JUIN

Goûter à la musique

>>> Parc du Cornoir - 15h30

(repli sous les Halles possible)

Organisé par la Municipalité

-

SAMEDI 21 JUIN

Bébés lecteurs (thème : musique)

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisé par « Le 3 »

-

SAMEDI 21 JUIN

Fête de la Musique

>>> Sous les Halles - dès 18h30

Organisée par la Municipalité

-

VENDEDI 27 JUIN

Soirée festive

>>> Salle Sirocco

Organisée par le Judo Club

-

SAMEDI 28 JUIN

Soirée musicale

>>> Salle omnisports

Organisée par l'École de Musique et

l'Orchestre d'Harmonie

-

DIMANCHE 29 JUIN

Fête de l'École du Gois

>>> Complexe sportif

Organisée par l'APEEP

JUILLET

MARDI 1^{ER} JUILLET

Théâtre « Autoroute du Sud »

>>> Salle omnisports - 20h30

Organisé par la Municipalité

VEN. 4 ET SAM. 5 JUILLET

Gala de Twirling

>>> Salle omnisports

Organisé par l'Océane Twirling

-

SAM. 12 ET DIM. 13 JUILLET

Exposition photographique

>>> Salle de l'Ardoise Verte

Organisée par E&E photographie

-

DIMANCHE 13 JUILLET

Fête champêtre

>>> Complexe sportif

Organisée par l'OGEC

-

LUNDI 14 JUILLET

Bal populaire et feu d'artifice

>>>> Complexe sportif - dès 21h

Organisés par la Municipalité

-

DU 15 JUILLET AU 5 AOÛT

Soirées jeux

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisées par « Le 3 »

> mardi 15 juillet

> mardi 22 juillet

> mardi 29 juillet

> mardi 5 août

-

DU 16 JUILLET AU 6 AOÛT

15^{ème} édition des Concerts de l'été

>>> Église Saint Philbert - 21h

Organisés par la Municipalité

> mercredi 16 juillet

> mercredi 23 juillet

> mercredi 30 juillet

> mercredi 6 août

-

DU 18 JUILLET AU 8 AOÛT

Les ateliers des p'tits curieux

>>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"

Organisés par « Le 3 »

> vendredi 18 juillet

> vendredi 25 juillet

> vendredi 1^{er} août

> vendredi 8 août

-

DIM. 20 JUILLET & DIM. 24 AOÛT

Balades en vélo dans le Marais

>>> Rdv au parking de la Petite Gare

Organisées par la Municipalité

-

DIMANCHE 27 JUILLET

Fête des Bénévoles

>>> Sous les Halles

Organisée par Bénévoles

Beauvoir sur Mer